

**VILLE  
DU PUY EN VELAY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du jeudi 13 mars 2025****Délibération n° DEL\_2025\_0008**

L'an deux mille vingt cinq, le treize mars à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
vendredi 07 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
20/03/2025

**Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Cédric DINIS, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Maryline BRUN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Aurélie CHAMBON

**Ont donné procuration** :

Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX à Madame Ginette VINCENT, Monsieur François CHATAING à Madame Brigitte BENAT, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN à Monsieur Roland LONJON

**Absent(e)** :

Monsieur Jean-Williams SEMERARO

**Secrétaire de séance** : Brigitte BENAT

La séance a été levée à : 21h44

Rédacteur : Christine MERLE Affaires Scolaires

<b>Objet</b> :	Opération Livrets Loisirs Jeunes 2024-2025
----------------	--

Rapporteur : Marlène LASHERME

Le Livret Loisirs Jeunes est une opération financée par la ville du Puy-en-Velay pour faciliter l'accès à des activités sportives et culturelles des enfants âgés de 8 à 12 ans résidant sur la commune. Elle est menée en partenariat avec une trentaine d'associations sportives et culturelles.

Délibération n° DEL\_2025\_0008 du jeudi 13 mars 2025

La ville du Puy-en-Velay offre à chaque titulaire du livret une aide financière sous forme de chèques d'un montant modulable de 7,80 € à 39,00 € basé sur les ressources des familles. Ces chèques servent à payer une partie des frais d'inscription ou de licence.

Pour l'année 2024, 33 associations sportives et culturelles se sont mobilisées et 85 enfants ont pu bénéficier des chèques loisirs de la ville du Puy-en-Velay, se voyant ainsi offrir des conditions d'adhésion facilitées.

En application de la délibération n° 17 du 28 juillet 1995 (modifiée par celles du 2 octobre 2000 et du 19 juin 2002) et au vu des dossiers présentés, il convient de procéder au paiement des «Chèques Livret Loisirs Jeunes» que les partenaires nous ont adressés à ce jour pour un montant total de **2 644,20 €**.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 03/03/2025

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Scolaires - Enfance du 26/02/2025

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la liquidation des «Chèques Livrets Loisirs Jeunes» proposée telle qu'elle figure au tableau en annexe,
- DÉCIDE que la dépense soit prélevée sur les crédits inscrits à l'exercice, sous l'imputation : Nature : 65748 – Chapitre : 65 – Sous-fonction : 338.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 13 mars 2025,  
Le Secrétaire de séance,  
BENAT Brigitte,  
Conseillère municipale.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 13 mars  
2025